



Secrétariat du Recteur  
N° 4.71.5.R.4/2015

### **Procès-verbal de la réunion du 13-01-2015 relative au « Redémarrage du CEIL : Centre de l'Enseignement Intensif des Langues »**

L'an deux mille quinze et le treize du mois de Janvier, à neuf heures s'est tenue au rectorat une réunion de travail présidée par Monsieur le Recteur de l'UFAS1. Son objectif est de réunir les mesures nécessaires pour le redémarrage du CEIL en arrêt depuis plusieurs années.

L'ordre du jour est comme suit :

- Plan d'action du redémarrage du CEIL :
  - Etat des lieux du CEIL
  - Mesures à entreprendre pour le redémarrage du CEIL

#### **Ont pris part à cette réunion:**

- M. le Secrétaire Général de l'UFAS1
- M. Responsable du Centre d'Enseignement Intensif des Langues
- Mme la Sous-Directrice des Systèmes et Réseaux,
- M. le Sous-Directeur des Moyens Généraux
- Mme le Chef de Service de l'Entretien et de la Maintenance

Et ce comme l'atteste la liste jointe en annexe.

#### **Etaient absents :**

- Monsieur le Responsable du Centre d'Impression et l'Audio-visuel (excusé)
- Mme la Responsable de la Cellule de Télé-enseignement

Après les salutations d'usage, l'ouverture de la réunion a été marquée par l'allocution de M. le Recteur qui a rappelé l'importance de **la gestion collaborative**. Il a souligné que c'est la garantie de **la transparence** au sein de l'université, une clef majeure pour la mise en place d'une **dynamique de développement durable intégré de toutes les structures de l'université**.

L'objectif de la réunion étant la discussion des mesures nécessaires à mettre en place pour le redémarrage du CEIL, un plan d'action doit être établi pour contrôler ce qui est à faire et impliquer les collaborateurs concernés pour une contribution efficace de réalisation de cette tâche. M. le Recteur a ensuite évoqué sa vision quant à la gestion des moyens de l'université. Il a alors expliqué que l'université étant tenue par l'utilisation rationnelle de ses moyens, elle se doit de développer la coordination transversale tout en veillant à la bonne organisation verticale qui, ensemble, ne peuvent que permettre d'optimiser la productivité par la création d'une synergie entre les différents acteurs de l'université.

Avant de céder la parole au responsable du CEIL, M. Chouadra Saïd (enseignant au sein de l'Institut d'Architecture et des Sciences de la Terre), M. le Recteur a évoqué le besoin qui se fait ressentir en matière de formation en langues étrangères, et en particulier la langue Anglaise. Il a informé que des demandes massives émanant des enseignants, notamment de la Faculté de Médecine, ont été enregistrées. Il rappelle que ce besoin a été également formulé par les Informaticiens lors de la réunion du 23-12-2014 relative au Projet « Modernisation du réseau Intranet & Internet de l'UFA Sétif 1 ». Néanmoins, ce problème est déjà pris en charge au niveau de la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion où, grâce aux efforts appréciés de la direction de cette faculté, le CEIL existe et est fonctionnel. Le Recteur exprime sa gratitude et le mérite de félicitations marquées pour les efforts fournis dans ce sens.

De ce fait, le redémarrage des laboratoires à l'arrêt du CEIL est une opération urgente et impérative, conclut le Recteur. Il s'agit ici, a-t-il également souligné, d'une opération qui permet un accès supplémentaire peu coûteux à l'information scientifique et une ouverture plus large de notre université sur son environnement international.

### **1- Etat des lieux du Centre d'Enseignement Intensif des Langues CEIL**

M. le responsable du CEIL a commencé par dresser un état des lieux du CEIL et a relevé que lors de sa réception, le bâtiment qui abrite le CEIL était dans un état de délabrement avancé. Cependant il a aussi relevé que cette structure a récemment bénéficié d'une opération de réhabilitation, incluant la création d'un espace sanitaire. Cette opération a été chapeautée par le Service de l'Entretien et de la Maintenance.

Il a ensuite rappelé que le CEIL est composé de deux laboratoires, dont un est partiellement fonctionnel. Le second laboratoire ne disposant d'aucun équipement ne peut être exploité pour le moment.

M. le responsable du CEIL a également formulé la demande d'affectation d'un technicien en Informatique en soulignant que cette nouvelle recrue sera formée par l'ancien technicien du CEIL, affecté à l'Université Lamine Debaghine, Sétif 2. Il a tenu à souligner qu'il avait déjà convenu de cette démarche au préalable avec les parties concernées.

En ce qui concerne les besoins en mobilier de bureau, le responsable du CEIL a informé de la disponibilité des équipements nécessaires au niveau du bureau du responsable et de celui du secrétariat.

Aussi, le problème rencontré actuellement est-il celui **d'équiper la salle informatique de vingt (20) ordinateurs et d'une connexion Internet ainsi que le bureau du Technicien en mobilier et fournitures de bureau.**

Enfin, le dernier point évoqué par M. le responsable du CEIL est celui de **la rémunération des enseignants formateurs au sein du CEIL.**

## 2- Mesures à entreprendre pour le redémarrage du CEIL:

M. le Secrétaire Général de l'UFAS1 a tout de suite informé de l'affectation de M. Zougham, Technicien en Informatique, au CEIL à dater du 13-01-2014, et s'engage à procéder à l'affectation d'un Agent de gardiennage pour cette structure.

En ce qui concerne l'équipement du second laboratoire du CEIL, M. le Secrétaire Général a exposé le problème des coûts, notamment celui de la licence du logiciel d'apprentissage. Néanmoins, il envisage de proposer l'opération d'équipement de ce laboratoire lors de la prochaine réunion de discussion de budget.

À propos de l'équipement de la salle informatique de vingt (20) ordinateurs, M. le Sous-directeur des Moyens Généraux a informé que le magasin central de l'UFAS1 ne dispose plus d'ordinateurs en stock. Pour lever cette contrainte, M. le Recteur a demandé à M. le Secrétaire Général d'envoyer un courrier à l'intention de MM les Doyens de Facultés et Directeurs d'Instituts, les sollicitant de contribuer à l'équipement de la salle Internet du CEIL, en le dotant d'ordinateurs (trois à quatre ordinateurs par Faculté ou Institut).

S'agissant de la rémunération des enseignants du CEIL, M. le Secrétaire Général a proposé la **solution de la rémunération au moyen des heures de vacation dont l'imputation sera sur le compte des Facultés et Instituts.** Il a rappelé, en effet, que ce mode de paiement ne figure pas dans le budget affecté au Rectorat.

De son côté, Mme la Sous-directrice des Systèmes et Réseaux s'est engagée à régler le problème de la connexion du CEIL dans l'après midi du jour même (le 13/01/2015), et a proposé la création d'un site web dédié au CEIL, et ce, pour mieux faire connaître ce centre et arriver à une diffusion rapide et efficace de l'information qui concernera les sessions de formation ainsi que l'activité de cette structure.

M. le Sous-directeur des Moyens Généraux a exprimé sa disposition pour subvenir à tous les besoins logistiques du CEIL, à savoir, le changement des serrures, l'équipement du bureau du Technicien en mobilier et l'équipement des locaux en extincteurs.

Avant de lever la séance, M. le Recteur a rappelé que la question relative à la rémunération des enseignants n'étant pas toujours solutionnée, elle sera débattue lors du prochain Conseil de l'Université.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance fût levée à 09H55.

Fait à Sétif le 14-01-2015

Le Recteur ;

Destinataires : - Diffusion générale

